



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2620

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôles de compétitivité - Canceropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions - Année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguét, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguét), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burrinand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2620**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôles de compétitivité - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions - Année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les pôles de compétitivité ont été créés en 2004 dans le cadre du lancement d'une nouvelle politique industrielle et d'innovation en France. Par leurs actions, ils ont pour vocation principale de favoriser le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants.

La "feuille de route" des pôles de compétitivité pour la période 2013-2018 au niveau national (3^e phase des pôles) est résolument tournée vers les débouchés économiques et l'emploi.

Pour atteindre cet objectif :

- les pôles de compétitivité doivent devenir des "usines à produits d'avenir" qui transforment les efforts collaboratifs des travaux de R&D en produits, procédés et services innovants mis sur le marché,

- l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) par les pôles de compétitivité sera renforcé dans 4 domaines principaux : l'accès au financement privé, l'internationalisation, l'accompagnement des PME et l'anticipation des besoins en compétences.

Le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) a pour objectif de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CLARA s'appuie sur une équipe d'animation chargée de la coordination de ses actions et met en œuvre des actions de mobilisation scientifique et de communication ciblées pour assurer le rayonnement du territoire au niveau européen. Le CLARA assure également la détection, le montage et le suivi de projets collaboratifs public-privé visant à réaliser des preuves de concept en oncologie. Ce dispositif "preuve de concept" est d'ailleurs une spécificité, reconnue pour sa pertinence, du Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CLARA est juridiquement abrité par la Fondation Léa et Napoléon Bullukian, fondation reconnue d'utilité publique par décret le 23 octobre 2003 et qui a spécifiquement, parmi ses 3 vocations, la lutte contre le cancer.

C'est donc à ce titre que cette fondation héberge le Cancéropôle et assure de manière distincte et autonome la gestion administrative et financière de l'équipe d'animation, tout en garantissant strictement son indépendance scientifique.

Les pôles de compétitivité et le CLARA sollicitent le soutien de la Métropole de Lyon pour mettre en œuvre leurs programmes d'actions 2018, qui s'inscrivent pleinement dans les priorités sectorielles du programme de développement économique de la Métropole.

II - Objectifs

La stratégie de la Métropole, présentée dans le cadre de son programme de développement économique 2016-2021, est d'accompagner les entreprises dans leur évolution, du créateur d'entreprise jusqu'au grand compte. Il s'agit d'accompagner l'entreprise tout au long de son parcours, en favorisant un maillage maximum avec l'écosystème local. L'enjeu est de lui permettre de bénéficier de la densité du tissu économique de la Métropole pour l'aider à se développer et pour générer un attachement particulier avec ce territoire qui l'a accompagné, de nature à favoriser son ancrage local.

Les pôles de compétitivité et le CLARA s'inscrivent pleinement dans cette dynamique en jouant sur le levier de l'innovation, de l'internationalisation et de l'accompagnement spécifique d'entreprises appartenant à une même filière économique.

III - Propositions de financement pour les pôles de compétitivité

Sur le territoire de Métropole, 6 pôles de compétitivité accompagnent les entreprises dans leur développement et sont financés par la Métropole aux côtés de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Axelera : chimie-environnement,
- Cara (ex LUTB Transport & Mobility Systems) : systèmes de transports collectifs de personnes et de marchandises en milieu urbain,
- Lyonbiopôle : santé,
- Imaginove : contenus numériques (jeu vidéo, cinéma, audiovisuel, animation et multimédia, etc.),
- Techtera : textiles et matériaux souples,
- Tenerrdis : transition énergétique et énergies renouvelables.

1° - Pôle de compétitivité Axelera

La Région Auvergne-Rhône-Alpes se place au 1er rang français de production industrielle chimique avec un chiffre d'affaires de 82,4 milliards d'euros. La densité du tissu productif, l'intensité de l'activité de recherche et d'innovation ainsi que la qualité du bassin d'emploi donnent au pôle de compétitivité Axelera des moyens propices pour la mise en œuvre de sa stratégie visant à conjuguer chimie et environnement. Axelera représente un atout essentiel dans la politique de développement économique en faveur des cleantech que la Métropole met en œuvre et adresse de nombreux enjeux de l'usine du futur, priorité métropolitaine. Le pôle compte 358 adhérents, dont 269 entreprises parmi lesquelles 176 PME et 77 acteurs académiques de recherche et /ou formation.

a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017*

Par délibération n° 2017-1757 du 6 mars 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit d'Axelera dans le cadre de son programme d'actions 2017.

Le pôle a continué en 2017 à déployer sa feuille de route stratégique, finalisée en 2013. Le bilan des actions 2017 est le suivant :

- volet innovation : priorisation des actions de prospection et d'animation autour de la thématique "industrie du futur - chimie et numérique", maintien du nombre de projets d'innovation financés et de la diversité des guichets de financement visés (FUI, Europe, PIA, ANR, etc.), poursuite des journées techniques et de valorisation, intensification des actions collaboratives avec la plateforme Axel'One,
- volet accompagnement des entreprises membres du réseau : lancement du groupement d'employeurs, poursuite des actions en matière de développement économique et de l'évènementiel associé (Jeudi d'Axelera, Axelera Business club).

b) - *Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel*

Les actions du pôle en 2018 se déclineront, notamment, comme suit :

- stratégie : définir la feuille de route stratégique 2019-2024 en alignement avec la politique nationale des pôles et avec les attentes des collectivités locales et des adhérents,
- innovation : favoriser les synergies techniques et l'innovation en décloisonnant les communautés (événements thématiques, mobilisation de la communauté sur les appels à projets 2019), maintenir une dynamique de projets

et déployer une stratégie pour favoriser l'accès au financement européen (anticiper les opportunités, participer aux bourses technologiques européennes, établir et piloter des partenariats stratégiques), poursuivre l'effort engagé sur la thématique de l'industrie du futur en catalysant le déploiement du numérique au sein de la filière chimie environnement (organisation d'Axelera Digital club, exploiter la collaboration inter-pôles),

- accompagnement des entreprises : structurer un nouveau parcours d'accompagnement "business".

Le budget prévisionnel d'Axelera pour l'année 2018, d'un montant 1 460 440 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	923 810	cotisations, prestations et contributions privées	711 752
autres services extérieurs, frais généraux, impôts et taxes	160 000		
actions Stratégie	60 000	État-Directe	276 000
actions Innovation, adhérents et compétences	118 920	Région Auvergne-Rhône-Alpes	179 000
développement international	130 710	Métropole de Lyon	107 000
promotion et communication	67 000	Grenoble Alpes Métropole	25 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes et Europe (FEDER)	161 688
Total	1 460 440	Total	1 460 440

Il est proposé un financement de la Métropole à hauteur de 107 000 €, pour accompagner l'association Axelera en 2018 dans son programme d'actions.

2° - Pôle de compétitivité CARA (ex LUTB Transport & Mobility Systems)

Issu de la fusion du cluster RAAC, de l'association AUTOMAC et de LUTB Transport & Mobility Systems, LUTB TMS a choisi de changer de dénomination et est devenu CARA. CARA se présente comme le réseau français référent en Europe pour répondre aux défis mondiaux de la mobilité urbaine et des véhicules de demain. Derrière cette nouvelle identité, CARA a décidé de réorganiser ces actions en les divisant en 3 activités : innover (anticiper et élaborer les solutions de demain), démontrer (évaluer l'innovation en situation réelle) et développer (accélérer la croissance et l'accès au marché).

Ces actions permettent de répondre aux 2 missions principales du pôle :

- accompagner les adhérents de l'idée au marché sur le système de transport, la mobilité urbaine et les véhicules de demain,
- représenter la filière automobile et véhicules industriels en région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'association CARA compte 208 membres à la fin de l'année 2017, contre 195 en 2016.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération n° 2017-1757 du 6 mars 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de LUTB TMS dans le cadre de son programme d'actions 2017.

En 2017, les principales actions du pôle se sont traduites par :

- la réorganisation du pôle et la préparation du changement de nom,

- la participation au salon Solutrans, avec la tenue d'un stand hébergeant des entreprises adhérentes, l'organisation de 2 conférences, l'annonce de la nouvelle identité,
- le lancement de la plateforme 3PE (plateforme pédagogique partagée sur l'électromobilité) en partenariat avec le lycée Aragon-Picasso de Givors,
- un travail de structuration du projet de candidature à l'appel à projets européen KIC (Knowledge Innovation Communities) "urban mobility".

b) - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

CARA appliquera en 2018 sa nouvelle organisation et conduira, notamment, les actions suivantes :

- l'organisation de 14 think tank, séminaires d'information autour des 5 programmes de recherche pour faire germer des projets. Les thématiques pressenties sont : les opportunités et freins au transport par câble urbain, la cybersécurité dans le transport, la récupération d'énergie. Par ailleurs, CARA organisera un séminaire d'information sur la loi d'orientation des mobilités, présentant les travaux issus des assises de la mobilité,
- l'écriture de la feuille de route de l'association sur la période 2019-2024, qui constituera la base du futur contrat de performance des pôles,
- l'accompagnement du projet "Zero Emission Valley" qui vise le développement d'une filière hydrogène d'excellence en région,
- le dépôt final du dossier de candidature à l'appel à projet Européen "KIC on urban mobility",
- le lancement d'une démarche collective par les entreprises clefs de la filière ferroviaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le budget prévisionnel de CARA pour l'année 2018, d'un montant de 691 436 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	542 236	cotisations	146 340
budget de fonctionnement	74 200	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon-Métropole Saint-Etienne Roanne	100 000
communication	50 000	État	125 856
montage de projets de R&D, démonstrateurs, infrastructures de recherche	15 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	262 840
organisation des think tank	10 000	Métropole de Lyon	56 400
Total	691 436	Total	691 436

Il est proposé d'accorder une subvention de 56 400 € à l'association CARA pour son plan d'action 2018, montant identique à celui attribué en 2017 à LUTB.

3° - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle

Lyonbiopôle, pôle de compétitivité en santé créé en 2005, accompagne plus de 200 adhérents (dont 172 PME), tous acteurs de la recherche et développement en santé humaine et animale en région Auvergne-Rhône-Alpes. Son ambition : soutenir l'innovation et le développement de produits, services et usages pour la santé.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération n° 2017-1757 du 6 mars 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 232 800 € au profit de Lyonbiopôle dans le cadre de son programme d'actions 2017. En 2017, les actions du pôle se sont traduites par :

- l'intégration de 8 nouveaux membres associés et le déploiement d'actions conjointes,
- l'organisation de 88 événements d'animation ayant mobilisé plus de 3 600 participants,
- l'intégration de la thématique nutrition-santé en partenariat étroit avec le Centre européen nutrition santé (CENS),
- la labellisation de 17 nouveaux projets qui ont pu être financés, portant le total depuis la création du pôle à 227 projets labellisés et financés pour un investissement global de 1,06 milliard d'euros,
- la réalisation de plus de 300 rendez-vous PME et l'accompagnement individualisé de 25 entreprises en soutien à la levée de fonds,
- la mise en place d'un annuaire des sociétés de conseils et services spécialisées,
- l'organisation de 8 missions et l'accompagnement de plus de 100 entreprises à l'international.

b) - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

Pour 2018, Lyonbiopôle souhaite confirmer son positionnement, renforcer son déploiement sur l'ensemble de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes et poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie actée fin 2015 avec notamment :

- la promotion de l'écosystème régional au niveau national et international, et en particulier la mise en visibilité des acteurs et projets auprès des industriels et investisseurs internationaux,
- la contribution aux projets structurants du territoire régional en lien avec les métropoles concernées,
- la poursuite de l'ouverture thématique avec un plan d'animation et des outils adaptés,
- de nouveaux partenariats institutionnels et l'intégration de nouveaux membres associés parmi les acteurs majeurs du "second cercle" de l'écosystème de la santé (assureurs, mutuelles, banques, conseils),
- le développement d'actions et outils en faveur de la formation et de l'emploi,
- la création de collaborations et outils innovants avec le monde médical,
- le développement des réseaux d'experts et apporteurs de compétences.

Le budget prévisionnel de Lyonbiopôle pour l'année 2018, d'un montant de 2 709 300 €, est présenté ci-dessous en euros :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes privées	Montant (en €)	Subventions	Montant (en €)
direction générale	740 708	cotisations membres	378 000	État	275 000
		dotations fondateurs	327 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	571 000
dév. économique et international	705 679	nouveaux partenaires	135 000	Métropole de Lyon	232 800
		sponsoring ponctuel	32 200	Grenoble-Alpes Métropole	47 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes privées	Montant (en €)	Subventions	Montant (en €)
projets de R&D et stimulation de l'innovation	437 083	conventions de partenariats/annuaire	57 500	Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand	10 000
		prestations de services	9 459		
Centre d'Innovation & Business Center	825 830	projets européens	20 000		
		sous locations	614 341		
		Total 1	1 573 500		
Total	2 709 300	Total	2 709 300		

Il est proposé que la Métropole soutienne l'association Lyonbiopôle à hauteur de 232 800 € pour l'année 2018, montant identique à 2017.

4° - Pôle de compétitivité Techtera

Techtera est le pôle de compétitivité des textiles techniques et matériaux souples depuis juillet 2005. Au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont produits 12,5 % du tonnage européen des textiles fonctionnels, représentant un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros et environ 10 000 emplois. Le tissu d'entreprises innovantes est très dynamique, le pôle de compétitivité compte plus d'une centaine d'adhérents. Cette position de leader européen est confortée par la présence d'acteurs académiques et de centres techniques reconnus. L'ambition stratégique du pôle Techtera consiste à développer une filière industrielle basée sur 3 axes complémentaires : soutenir l'innovation technologique et lever les verrous technologiques, organisationnels, structurels ou de marché ; faciliter la montée en puissance de l'innovation dans les TPE et PME en leur offrant un environnement facilitateur et incitateur ; porter les innovations sur les marchés en développement.

a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017*

Par délibération n° 2017-1757 du 6 mars 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2017.

Le bilan des actions 2017 du pôle est le suivant :

- volet innovation : développement d'une offre plus étoffée sur le domaine d'activité stratégique "excellence du luxe",
- volet animation : continuation des ateliers, notamment, pour le montage de projets d'innovation, organisation d'un atelier grand compte international,
- volet événements : participation au salon mondial des composites JEC dans le cadre de Composites Auvergne-Rhône-Alpes, au salon mondial des textiles techniques Techtextil Francfort, soutien à l'organisation de Textival 2017,
- volet international : mission de prospection commerciale en Corée du Sud et mission partenariale aux USA, présence accrue au sein de la plate-forme européenne Euratex, ouverture du groupement faisant appel à un commercial à temps partagé sur la zone Japon à de nouveaux adhérents,
- sur l'offre de services aux adhérents : proposition de l'offre un "designer à résidence" afin de pouvoir faire bénéficier de compétences design aux adhérents du pôle.

b) - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle en 2018 se déclineront, notamment, comme suit :

- au niveau stratégique, définir la nouvelle feuille de route du pôle,
- soutenir l'innovation technologique et maintenir une longueur d'avance : maintien du travail d'accompagnement des projets collaboratifs de recherche et innovation au niveau international, national et régional, diversifier les sources d'approvisionnement en consolidant le partenariat avec les filateurs japonais et renforcer la collaboration avec les plateformes régionales d'innovation dont Axel'One sur le volet matériaux, participer à la restructuration du partenariat régional sur les composites,
- participer à la dynamique sur l'industrie du futur, avec l'organisation conjointe d'un évènement,
- favoriser la synergie inter-acteurs, notamment, avec le pôle de compétitivité CARA sur la thématique transports et les instituts Carnot sur la filière luxe,
- accompagner les membres du pôle sur les grands salons internationaux afin de contribuer à la valorisation des résultats des projets d'innovation : Heimtextil à Francfort, salon CAMX 2018 aux USA.

Le budget prévisionnel de Techtera pour l'année 2018, d'un montant de 992 783 €, est présenté ci-dessous en euros :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	634 719	cotisations, participation adhérents et prestations	371 483
frais généraux	146 088	administrateurs	120 000
actions spécifiques (innovation, développement entreprises, etc.)	91 976	État-Directe	160 000
administrateurs	120 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	200 800
		Métropole de Lyon	70 500
		Unitex	70 000
Total	992 783	Total	992 783

Il est proposé un financement de la Métropole à hauteur de 70 500 €, pour accompagner l'association Techtera en 2018, montant identique à 2017.

5° - Pôle de compétitivité Tenerrdis

Tenerrdis est le pôle de compétitivité de la transition énergétique. Il accompagne ses adhérents, des start-up aux grands comptes sur les filières industrielles des nouvelles technologies de l'énergie. L'action du pôle se structure autour de 6 filières : le solaire, l'efficacité énergétique dans le bâtiment, l'hydrogène énergie, l'hydraulique, la biomasse, la gestion des réseaux et le stockage électrique.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération n° 2017-1757 du 6 mars 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 600 € au profit de Tenerrdis dans le cadre de son programme d'actions 2017.

Les actions majeures conduites par le pôle en 2017 ont permis de :

- structurer l'offre de service du pôle à destination des territoires, grâce à la journée TEPOS organisée pour présenter aux collectivités des solutions innovantes capables de les accompagner dans la transition énergétique,

- valoriser les projets labellisés par le pôle grâce au label "Energised by Tenerrdis" mis en avant dans tous les événements professionnels et outils de communication,
- participer à des événements professionnels pour valoriser ses membres : Tenerrdis était présent au salon Be Positive avec une dizaine d'adhérents, événement qui a également permis d'accueillir la réunion annuelle du réseau ICN (International cleantech network),
- d'organiser des événements interfilières : la journée "Smart city" organisée avec Minalogic,
- le montage de projets de recherche et de démonstrateurs d'applications, comme par exemple le projet MATIBAT, retenu au 24° appel à projet du Fonds unique interministériel (FUI) ou l'accompagnement au montage du projet Zero Emission Valley financé par la Commission européenne.

b) - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions 2018 s'inscrit dans la continuité des actions, conformément au contrat de performance en vigueur. Il portera notamment sur les actions suivantes :

- la valorisation de l'autoconsommation via, notamment, l'organisation d'une table ronde lors des Assises européennes de l'énergie à Genève en janvier 2018,
- l'organisation d'une mission de prospection en Suisse,
- l'accompagnement de la Région sur la mise en œuvre du projet Zero Emission Valley : animation/prescription, recherche d'utilisateurs, coordination avec les acteurs de la filière biogaz pour favoriser la complémentarité multi filières au profit d'une mobilité décarbonnée.
- la participation au travail du consortium "H₂ mobilité France" afin de poursuivre le déploiement de la mobilité hydrogène en France, soutenant ainsi la filière régionale,
- l'accompagnement de ses adhérents dans leur développement à l'international, notamment, grâce à la participation à la Foire d'Hanovre en avril 2018,
- la valorisation des initiatives "Smart city" en lien avec le pôle Minalogic pour créer des opportunités de collaborations multi domaines (bâtiment, mobilité, TIC, énergie, etc.) dans la construction de solutions intégrant les usages. Cette action se traduira par la participation à des événements thématiques tels que l'événement "Smart city Expo" à Barcelone et l'inscription dans des réseaux d'influence comme Vivapolis, ICN, etc.
- la participation au collectif régional des pôles pour l'industrie du futur, sur le volet énergétique et les concepts clef qui y sont associés : usine éco-efficente, économie circulaire, valorisation d'énergie et de ressources fatales, la réduction de l'empreinte carbone des activités industrielles. En 2018, Tenerrdis organisera l'organisation de 3 journées dont l'une, au 1er trimestre aura pour thématique : "la cybersécurité dans l'industrie du futur".

Le budget prévisionnel du pôle Tenerrdis, d'un montant de 1 770 218 €, pour l'année 2018 est présenté ci-dessous :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	223 041	vente et prestation de service	182 927
services extérieurs	72 302	subventions d'exploitation	
autres services extérieurs	603 826	Europe	44 000

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
impôts et taxes	9 272	Etat	167 920
charges de personnel	536 909	Région Auvergne-Rhône-Alpes	343 903
dotations aux amortissements et provisions	3 000	Grenoble Alpes Métropole	25 000
		Métropole de Lyon	37 600
		autres : projets	32 000
		cotisations	615 000
contributions volontaires en nature	321 868	contributions volontaires en nature	321 868
Total	1 770 218	Total	1 770 218

Compte tenu des enjeux liés à la thématique énergie actuellement, il est proposé de soutenir le pôle de compétitivité Tenerrdis en lui apportant une subvention de 37 600 €, montant identique à 2017.

6° - Pôle de compétitivité IMAGINOVE

Imaginove est le pôle de compétitivité des contenus et usages numériques en Auvergne-Rhône-Alpes. Il a pour objet le développement de services pour les entreprises, les établissements de recherche (laboratoires et centres de recherche) et d'enseignement supérieur (formations universitaires et écoles).

Imaginove articule son action sur la chaîne de valeur des filières autour de :

- 3 univers créatifs : le jeu et la ludification (jeux vidéo, jeux et jouets connectés, robotique ludique, parcs d'attractions, sport connecté), la connaissance et culture (e-éducation, cinéma, audiovisuel & média, muséographie, patrimoine culturel, arts numériques) et le mieux vivre (smart city/smart home, e-santé, industrie du futur),

- 3 univers technologiques : les contenus (texte, image, son), les méta-données (stockage, bigdata, cloud computing, internet des objets, intelligence artificielle, datavisualisation) et les interactions (immersion, réalité augmentée, réalité virtuelle, interface cerveau machine, neurologie, etc.).

Pour cela, Imaginove s'appuie sur une importante filière de l'image en Auvergne-Rhône-Alpes qui regroupe 1 300 entreprises, 23 laboratoires de recherche, 28 formations liées à l'image.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération n° 2017-1757 du 6 mars 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 155 200 € au profit d'Imaginove dans le cadre de son programme d'actions.

L'année 2017 aura été marquée par le souci de stabiliser les comptes de l'association, en reconstituant une partie des fonds propres, tout en poursuivant la recherche de plus de fonds privés, afin de soutenir les objectifs de développement des années à venir.

En 2017, l'association Imaginove a porté sur le territoire de la Métropole des actions en faveur de la french tech, en particulier en pilotant le réseau thématique "Education tech". Elle a également lancé une étude pour un projet structurant de "Gamification center" sur Lyon dont les recommandations sont attendues en 2018. Comme chaque année, Imaginove a accompagné ses adhérents sur plus d'une dizaine de salons internationaux liés aux contenus numériques, a réalisé des ateliers thématiques sur ses filières (jeux, son, robotique, etc.) et a organisé à Lyon son "Talent day" dédié à l'intelligence artificielle. Le conseil d'administration a par ailleurs décidé la création de 4 commissions thématiques afin de nourrir les orientations prises par l'association (gamification, connaissance et culture, recherche, mieux vivre).

b) - Programme d'actions pour l'année 2018 et plan de financement prévisionnel

L'année 2018 se structurera autour de 4 axes stratégiques :

- affirmer la nouvelle identité du pôle (stratégie de communication),
- renforcer l'action d'accompagnement par et vers l'innovation,
- renforcer les interactions avec et entre les membres,
- se positionner comme un acteur européen (favoriser l'émergence de projets européens, inter-clustering, obtention du label Gold européen).

L'année 2018 sera également celle de la phase 4 des pôles de compétitivité, pilotée par l'Etat.

Sur le territoire de la Métropole, les actions de l'association Imaginove viseront à :

- porter de manière plus conséquente, opérationnelle et structurante les actions sur la filière "Education tech" (innovation dans le secteur de l'éducation), en élargissant le cercle aux acteurs de la formation,
- renforcer les liens avec les structures lyonnaises des neurosciences, neurobiologie, intelligence artificielle, neurocampus, de manière à construire un vrai savoir-faire local,
- avancer sur le projet structurant de "Gamification center" à Lyon (étude prospective),
- proposer des actions dans le cadre de la Web conférence du mois d'avril 2018.

Le budget prévisionnel du pôle Imaginove, d'un montant de 1 062 081 €, pour l'année 2018 est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
stratégie/gouvernance	151 458	Métropole de Lyon	155 200
innovation	68 079	Région Auvergne-Rhône-Alpes	362 663
communication	39 397	DIRECCTE	163 190
financement et accompagnement	278 740	privées	381 028
international et animation territoriale	524 407		
Total	1 062 081	Total	1 062 081

Il est proposé un financement de la Métropole à hauteur de 155 200 € pour accompagner l'association Imaginove en 2018, montant identique à 2017.

IV - Propositions de financement pour le CLARA**1° - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017**

Par délibération n° 2017-1767 du 6 mars 2017, la Métropole a accordé au CLARA une subvention de 106 030 € pour la réalisation de son plan d'actions 2017.

Les actions du CLARA, au cours de l'année 2017, concernent des missions d'animation scientifique, d'appui à l'émergence de projets, de programmes structurants, de valorisation économique et clinique qui constituent autant de contributions à la mise en œuvre des objectifs du 3° plan cancer :

- animation scientifique : près de 55 événements fédérateurs ont été soutenus par le Cancéropôle, dont 33 organisés par les équipes du CLARA (12° édition du Forum de la recherche en cancérologie à Lyon, 9° édition de la Convention d'affaires R2B, 3° édition des Oncoriales, etc.),

- appui aux projets : 17 projets ont été financés en 2017 pour un montant de 1,8 M€ (8 projets émergents OncoStarter, 3 programmes structurants, 4 projets de valorisation Preuve du concept, 2 projets de recherche clinique),

- projets structurants : outre les 5 projets structurants CLARA en cours de déploiement, 2 nouveaux programmes structurants ont été lancés en 2017, dont PAPRICA soutenu par la Métropole et l'INCa (pour améliorer la couverture vaccinale anti-HPV),

- Preuve de concept : 4 nouveaux projets viennent enrichir le portefeuille de projets du dispositif de valorisation du CLARA, portant à 49 le nombre total de projets financés depuis 2005.

Au cours de l'année 2017, le CLARA a également élaboré la nouvelle feuille de route pluriannuelle en vue de la contractualisation 2018-2022 avec l'INCa (PROCAN 4).

2° - Programme d'actions pour 2018

La feuille de route 2018-2022 du CLARA décrit, pour chacune des missions du cancéropôle, le plan d'actions détaillé et l'année 2018 marque l'initialisation de cet ambitieux programme de travail sur les 5 prochaines années.

Au niveau de l'animation scientifique, en plus des ateliers classiques, le Forum annuel de la recherche en cancérologie célébrera les 15 ans du CLARA et sera couplé aux rencontres R2B.

Concernant les programmes structurants, ceux initiés en 2017 seront poursuivis et plusieurs nouveaux programmes seront instruits en 2018, en particulier le projet "Goût, alimentation et cancer" et le projet "Prévention du cancer et facteurs de risque environnementaux".

Le programme Preuve du concept CLARA continuera de soutenir des projets émergents vecteurs de développement économique, 6 projets étant déjà en cours d'instruction pour l'édition 2018.

Au niveau international, le CLARA prévoit de déployer une stratégie organisée autour de 3 territoires cibles : Shanghai-Chine, Québec-Canada et l'Europe. La mobilisation du CLARA sur les programmes européens en 2018 donnera lieu à davantage de candidatures régionales en faveur de la recherche d'excellence (ERC), ou des coopérations internationales (Interreg, Cosme, H2020, etc.).

En matière d'accompagnement des chercheurs et de développement des compétences, le partenariat signé avec la Fondation ARC permettra de soutenir la montée en puissance de l'Ecole de cancérologie, ainsi qu'une nouvelle édition des Oncorials "Université d'été du CLARA". Cet ambitieux plan d'actions marque la volonté du CLARA de favoriser dans la durée le transfert des résultats de la recherche vers les entreprises régionales, dans un objectif de développement économique des territoires et de meilleur accès des malades aux innovations.

3° - Plan de financement

Le budget prévisionnel du CLARA pour 2018, d'un montant de 690 668 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats*	8 500	Etat-Inca	144 000
services extérieurs*	95 400	Région Auvergne Rhône Alpes	82 000
autres services extérieurs*	157 700	Conseil général de la Loire	18 000
impôts et taxes	40 000	Grenoble-Alpes Métropole	25 000
charges de personnel*	380 000	Clermont Auvergne Métropole	7 000
charges financières/exceptionnelles	568	Métropole de Lyon	99 668

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
charges exceptionnelles	1 000	autres produits	315 000
dotations	7 500		
Total	690 668	Total	690 668

** Assiette de la subvention d'animation annuelle 2018*

Il est proposé d'accorder à la Fondation Léa et Napoléon Bullukian une subvention de fonctionnement relatif à la gestion du CLARA d'un montant de 99 668 €, en baisse de 6 % par rapport à 2017, pour la réalisation de son plan d'actions 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement, pour l'année 2018, d'un montant total de 759 168 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 107 000 € au profit de l'association Axelera,
- 56 400 € au profit de l'association CARA (ex LUTB),
- 232 800 € au profit de l'association Lyonbiopôle,
- 70 500 € au profit de l'association Techtera,
- 37 600 € au profit de l'association Tenerdis,
- 155 200 € au profit de l'association Imaginove,
- 99 668 € au profit de la Fondation Léa et Napoléon Bullukian pour le programme d'actions du Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA).

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Axelera, l'association CARA, (ex LUTB), la Fondation Léa et Napoléon Bullukian, l'association Lyonbiopôle, l'association Techtera, l'association Tenerdis, l'association Imaginove définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 65748 - fonction 67 - opération n° 0P02O2864 pour un montant de 659 500 € - opération n° 0P02O0861 pour un montant de 58 141 € et opération n° 0P03O3890A pour un montant de 41 527 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.